



RAPPORT DE L'ATELIER SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL-4eme Cycle

Introduction

En date du 28 novembre 2023, la CBDDH, avec le soutien de DefendDefenders, a organisé un atelier dans le cadre du suivi des recommandations reçues par le Burundi de la part du Groupe de Travail lors de la session de l'Examen Périodique Universel (EPU) 4ème cycle. L'objectif de l'atelier était de restituer les résultats de l'engagement de la société civile burundaise et de définir des stratégies pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations. Ont participé à l'atelier les représentants des organisations de la société civile burundaise qui ont contribué au processus ayant conduit à la production du rapport soumis en 2022 et à la formulation des recommandations.

I. Ouverture de l'atelier

1. Mot d'accueil

Dans son mot d'accueil, Eulalie Nibizi, directrice exécutive de la Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme (CBDDH), a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa gratitude envers DefendDefenders qui a soutenu tout le processus jusqu'à cet atelier de suivi.

2. Mot d'ouverture par représentant de DefendDefenders

Dans son discours d'ouverture, Nicolas Agostini, représentant de DefendDefenders auprès des Nations Unies a présenté brièvement le processus de plaidoyer dans le cadre de l'EPU et le rôle de la société civile Il a terminé en appelant la société civile burundaise présente à s'engager fermement pour maintenir l'attention de la communauté internationale sur le Burundi à travers ce mécanisme. La contribution

de la société civile burundaise devient cruciale en cette période où le contexte des crises dans le monde détourne l'attention de la communauté internationale au détriment du peuple burundais. Il a souligné que le suivi des recommandations relève de la volonté politique, mais que les efforts de plaidoyer peuvent changer la tendance.

Après l'ouverture, la directrice exécutive a présenté le programme de la journée, après quoi chaque participant s'est présenté et a partagé ses attentes pour l'atelier qui sont les suivants :

3. Attentes des participants

- Identifier les actions pour l'amélioration du plaidoyer avant, pendant et après l'Examen Périodique Universel
- Analyser les recommandations faites à l'endroit du Burundi et les réponses apportées
- En apprendre davantage sur le rôle de la Société civile burundaise dans les processus de l'EPU
- Permettre une meilleure coordination entre les acteurs de la défense des droits humains au Burundi pour un meilleur suivi
- Construire un suivi effectif des engagements pris par l'Etat burundais lors de l'EPU
- Palier à la baisse de l'attention que la communauté internationale porte sur le Burundi

II. Déroulement des activités : Présentations

1. L'EPU dans le système onusien des droits de l'homme/Nicolas Agostini

L'orateur a présenté le système onusien des droits de l'homme et la place de l'EPU au sein de ce système. Il s'est focalisé sur le Conseil des droits de l'homme, son mandat, sa composition et son fonctionnement.

Il a précisé que l'EPU est un mécanisme mis en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ayant la particularité de permettre à chaque Etat de présenter devant ses pairs son bilan en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Après l'analyse de la manière dont l'Etat a rempli ses obligations, les délégations des États examinateurs émettent des

recommandations dont la mise en œuvre sera évaluée 4 ans plus tard, au cycle suivant. C'est un mécanisme universel, car aucun État n'y échappe, et périodique, car il se produit à intervalles réguliers, généralement tous les 4 à 5 ans.

La deuxième particularité réside dans le fait que la société civile a la possibilité de participer activement au processus en soumettant des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays concerné environ 7 mois avant la session de l'EPU. Elle a également la possibilité d'influencer les recommandations à être formulées par les pays examinateurs à travers un plaidoyer auprès des délégations à Genève, lors d'une pré-session qui se déroule quelques semaines avant la session. Ce plaidoyer peut également se faire auprès des ministères de la coopération et des missions diplomatiques des pays évaluateurs. La société civile peut intervenir oralement quelques mois après l'examen pour discuter des recommandations acceptées ou rejetées.

Il devient logique que la société civile fasse le suivi de la mise en œuvre des recommandations reçues par son pays dès le lendemain de la session. L'examen repose sur plusieurs sources d'information, notamment le rapport préparé par l'État sous examen, la compilation des informations fournies par le secrétariat de l'ONU, ainsi que les contributions d'autres parties prenantes, y compris la société civile. Cela garantit une évaluation complète et équilibrée de la situation des droits de l'homme dans le pays concerné.

Pour accéder aux informations liées à l'EPU, comprenant les recommandations et les réponses des gouvernements (Additifs), on peut consulter les rapports publiés par le Groupe de travail EPU, les résumés du Haut-Commissariat des droits de l'homme de l'ONU, les documents officiels du Conseil des droits de l'homme, ainsi que les contributions de la société civile disponibles sur les plateformes en ligne et les sites web d'organisations spécialisées dans les droits de l'homme

2. Quelques étapes et considérations importantes dans ce processus

1. Plaidoyer pré-examen : Pré-session

- Quelques semaines avant l'examen, utilisez cette période comme une opportunité pour plaider en faveur de recommandations spécifiques. Ciblez

les États, les ambassades et les diplomates en partageant des informations, des doléances et des arguments convaincants.

- Organisez des rencontres, des séminaires, ou des sessions d'information pour sensibiliser et mobiliser le soutien international en faveur de recommandations clés.

2. Post-examen

- Après l'examen, suivez attentivement les recommandations acceptées et notez celles qui sont rejetées. Identifiez les domaines où des améliorations peuvent être apportées.
- Continuez le plaidoyer en communiquant avec les représentants des États concernés, en soulignant l'importance de mettre en œuvre les recommandations rejetées pour améliorer la situation des droits de l'homme.

3. Recherche d'alliés

- Consultez les rapports précédents de l'EPU pour comprendre la position d'autres pays sur des questions similaires. Identifiez les alliés potentiels parmi les États qui partagent des préoccupations similaires.
- Utilisez les rapports des organisations de la société civile, les informations de la plateforme UPR Info, les médias et d'autres sources pour renforcer vos arguments et élargir votre base de soutien.

4. Réseautage et collaboration

- Collaborez avec d'autres organisations de la société civile, groupes de défense des droits de l'homme et acteurs internationaux pour renforcer votre plaidoyer.
- Participez à des événements internationaux et forums pour partager vos préoccupations et établir des partenariats avec des organisations et des États partageant les mêmes idées.

5. Communication efficace

- Utilisez des plateformes médiatiques et les réseaux sociaux pour sensibiliser le public et maintenir la pression sur les autorités concernées.

- Préparez des documents et des messages clairs et percutants pour communiquer efficacement vos positions et demandes.

En adoptant une approche proactive et en collaborant avec des acteurs divers, le plaidoyer peut jouer un rôle essentiel dans l'influence de la mise en œuvre des recommandations émises par d'autres États lors de l'EPU.

III. Expérience de Participation dans l'EPU -4ème cycle/ Anitha Gateretse

L'oratrice a partagé son expérience de la pré-session comme une étape cruciale dans le processus de plaidoyer lors de l'EPU qu'elle a situé en cinq étapes :

1. Préparation

- 18 organisations de la société civile burundaises sous la coordination de la CBDDH ont présenté un rapport global au groupe de travail EPU, 7 mois avant la session. Des rapports thématiques ont été également soumis par des organisations travaillant soit individuellement soit en consortium. Trois représentants de la société civile se sont préparés pendant au moins 4 mois avant la mission à Genève. Cela inclut la collecte d'informations, la compréhension des enjeux et la définition des objectifs de plaidoyer.

2. Planification des rendez-vous

- Les représentants ont fixé des rendez-vous avec les délégués des missions permanentes des pays évaluateurs ciblés. Cette étape nécessite une planification minutieuse pour garantir une couverture maximale et une interaction significative.

3. Élaboration des fiches de plaidoyer

- Des fiches de plaidoyer ont été élaborées pour présenter de manière concise et persuasive les principales préoccupations, les recommandations spécifiques, et les faits saillants nécessaires. Ces fiches ont été envoyées aux missions permanentes en main ou par e-mail avant les rencontres.

4. Consultations avec les représentants des missions à Genève

- Les représentants de la société civile ont rencontré les délégués des missions permanentes pour discuter des enjeux des droits de l'homme dans leur pays. Ils ont utilisé les fiches de plaidoyer comme support visuel et informationnel.

5. Acceptation des recommandations

- Il est à noter que la majorité des pays consultés ont accepté les recommandations émises, indiquant ainsi une réussite dans la transmission des préoccupations et des arguments de la société civile.

6. Conseils pour le plaidoyer

- Elle a souligné que la planification est essentielle pour le succès du plaidoyer. Cela comprend la prise en compte des enjeux, la définition des priorités, et la recherche de moyens efficaces pour atteindre les objectifs fixés.
- La nécessité de planifier minutieusement les actions, d'identifier les cibles prioritaires et de trouver des stratégies créatives pour maximiser l'impact.

En résumé, cette expérience met en lumière l'importance d'une préparation approfondie, de la planification stratégique, et de l'utilisation d'outils de plaidoyer efficaces pour influencer favorablement les recommandations à être émises lors de la session EPU.

IV. Proposition sur le suivi des recommandations par la société civile/Anitha Gateretse

1. Travailler en coalition

- La société civile doit collaborer et travailler en coalition en parlant d'une même voix. Une approche unifiée renforce l'impact du plaidoyer et accroît la visibilité des préoccupations partagées.

2. Recourir à d'autres entités et mécanismes

- Utiliser d'autres entités, mécanismes et partenaires pour faire pression en faveur de l'acceptation des recommandations. Cela peut inclure des organisations internationales, des ONG et d'autres acteurs qui partagent les mêmes préoccupations.

3. Mobiliser des financements

- Trouver des moyens financiers pour mettre en place des plans d'action dans divers domaines. L'influence des politiques nécessite souvent des ressources financières, donc la recherche de financements est cruciale.

4. Élaborer des plaidoyers alignés avec les recommandations

- Les plaidoyers élaborés par la société civile doivent être alignés sur les recommandations spécifiques. Mettre en avant des arguments et des données qui renforcent les recommandations pour faciliter leur acceptation.

5. Collaborer avec les médias

- Travailler en étroite collaboration avec les médias pour vulgariser les travaux de suivi, sensibiliser le public et maintenir la pression sur les autorités. Les médias jouent un rôle clé dans la diffusion des informations.

6. Toucher les institutions et Etats influents

- Étendre les efforts de plaidoyer pour toucher les institutions et les États qui ont une influence sur le Burundi. Cela peut inclure des partenaires régionaux et internationaux susceptibles d'exercer une pression diplomatique.

7. Suivi régulier et rapports publics

- Mettre en place un mécanisme de suivi régulier pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Établir des rapports publics transparents pour informer la population et maintenir la responsabilité.

8. Renforcement des capacités

- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile impliqués dans le suivi, en fournissant une formation et un soutien pour maximiser leur efficacité.

En adoptant ces approches, la société civile peut jouer un rôle significatif dans le suivi des recommandations de l'EPU, contribuant ainsi à la promotion et à la protection des droits de l'homme au Burundi.

V. Présentation sur les recommandations acceptées et notées par le gouvernement/ Victor Lisère de DefendDefenders

1. Les recommandations ont été classifiées par catégorie : 204

recommandations ont été acceptées contre 83 notées. /Victor Lezire

Catégorie de recommandation	Acceptée	Rejetée
A/ DDH/Journalistes	145.118/145.119 / 145.120 / 145.121 / 145.122 / 145.124 / 145.125 /145.127 / 145.128 / 145.130 / 145.131 / 145.133 / 145.136	145.123
B/ Espace civique/Société civile	145.64 / 145.103 / 145.111 / 145. 115 / 145.117 / 145.118 / 145.126 / 145.129 / 145.136	145.112
C/ Expression/Opinion/Accès à l'information	145.111 / 145.114 / 145.124 / 145.128 / 145.132 / 145.133 /145.134 / 145.135 / 145.137 /	145.112 / 145.113
D/ Assemblée pacifique/ Association	145.111/ 145.114 / 145.116	145.112 / 145.113
E/ Cour pénale internationale/ Impunity/ Justice	145.58 / 145.63 / 145.89 / 145.90 / 145.100 / 145.104 / 145.105 / 145.106 / 145.107 / 145.109 /	145.66 à 77 / 145.79 à 88 / 145.94 / 145.97 / 145.98-99
F/ Ratification des conventions et protocoles/ Coopération avec les mécanismes internationaux	145.22 / 145.23 / 145.24 / 145.25 / 145.29 / 145.30 / 145.31 / 145.32 / 145.33 / 145.42 / 145.43 / 145.44 / 145.45 / 145.60 / 145.61 / 145.62	145,1 à 21/ 145.26 / 145.27 / 145.28 / 145.34 / 145.35 / 145.36 / 145.37 / 145.38 / 145.39 / 145.40 / 145.41 / 145.46 /145.47 / 145.48 / 145.49 / 145.65 / 145.97 / 145.98-99
G/ Groupes de minorités	145.138	145.139/ 145.140 / 145.272 / 145.273 / 145.274 / 145.275 /

		145.276 / 145.277 / 145.278 / 145.279 / 145.280 / 145.281 / 145.282 / 145.283
total	204	83

La Liste des recommandations peut être consultée à l'adresse: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G23/114/29/PDF/G2311429.pdf?OpenElement>

Et les réponses de l'Etat : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/bi-index>

2. Enjeux des Recommandations

Les recommandations n. 145.66 à 145.77 et 145.79 à 145.88 ont été notées par l'Etat burundais. Elles portent sur des allégations de violations graves des droits humains, de torture, d'exécutions extrajudiciaires etc. La lutte pour la réalisation d'un système judiciaire impartial et pour le droit à un procès équitable est sans doute un des points majeurs qui ressortent de cet EPU. La demande de désarmer les Imbonerakure (recommandation n.145.94) a aussi été rejetée, comme la demande de retour sur la décision de se retirer du statut de Rome (décision effective depuis 2017).

Les recommandations 145.112 et 145.113 ont été notées. Cela s'explique par le caractère contraignant de la recommandation 145.112 demandant de lever les interdictions qui pèsent sur diverses organisations de défense des DH. Cela est plus difficile à expliquer pour la recommandation numéro 145.113 qui comporte les mêmes éléments que certaines autres qui elles furent acceptées.

Le rejet de la recommandation 145.123 est sensiblement explicable de la même façon : son caractère contraignant repose dans la demande d'abandon des condamnations des DDH et la mention de « victime de harcèlement judiciaire » à leur égard.

Les recommandations allant de 145.141 à 145.201 portent sur les droits économiques des citoyens, les droits à la santé, l'accès à l'éducation et la traite d'êtres humains et ont toutes été acceptées. Elles demeurent cependant souvent peu précises et peu contraignantes, et leur projet est souvent « d'encourager des efforts » et des « améliorations » davantage qu'apporter un changement structurel

et profond par des mesures fortes. En conséquence, il est alors plus complexe d'exercer une pression sur le gouvernement burundais au niveau de la mise en place de ce type d'engagements.

Toutes les recommandations allant de 145.207 à 145.271 concernent les droits des femmes et des enfants. Elles ont toutes été acceptées hormis la recommandation 145.253 qui, contrairement aux autres qui se concentrent sur les efforts à faire ou la poursuite de processus supposément déjà engagés, appelle à la décriminalisation de l'avortement, ainsi que sa légalisation en cas de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus.

Toutes les recommandations de la 145.272 à la 145.283 ont été rejetées par l'Etat burundais et concernaient la dépénalisation de l'homosexualité et des personnes LGBTQ+ et le combat contre ce type de discriminations en général. Cela souligne l'intérêt croissant porté par la communauté internationale au regard des problématiques d'exclusion, d'orientation sexuelle et de violences basées sur le genre.

Nous pouvons souligner un refus massif concernant la ratification de traités et la coopération avec les mécanismes internationaux et onusiens.

VI. Questions et préoccupation des participants

Les questions des intervenants reflètent des préoccupations et des défis importants que rencontre la société civile au Burundi. Voici des suggestions pour faire face à ces questions :

- 1. Contraindre le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de l'EPU**
 - Renforcer la mobilisation et la pression de la société civile en travaillant en coalition pour parler d'une seule voix.
 - Utiliser des stratégies de plaidoyer créatives, telles que des campagnes médiatiques, des manifestations pacifiques et le recours à des partenaires internationaux pour accroître la pression.
- 2. Pousser la CNIDH à travailler correctement et collaborer avec d'autres organisations**

- Organiser des dialogues constructifs avec la CNIDH pour discuter des préoccupations et des attentes de la société civile.
 - Établir des partenariats et des mécanismes de collaboration formels avec d'autres organisations de défense des droits de l'homme pour renforcer l'efficacité collective.
- 3. Suivi des performances dans la mise en œuvre des recommandations**
- Évaluer régulièrement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations.
 - Participer activement au processus de suivi post-EPU pour s'assurer que les engagements pris sont respectés.
- 4. Dresser des recommandations par priorité pour concentrer les efforts à l'essentiel et partager avec les partenaires**
- Identifier les recommandations les plus cruciales et prioritaires pour concentrer les efforts de plaidoyer.
 - Élaborer des stratégies de plaidoyer spécifiques pour chaque recommandation prioritaire et partager ces priorités avec des partenaires internationaux.
- 5. Éviter le même Cycle de Plaidoyer**
- Diversifier les approches de plaidoyer en explorant de nouvelles stratégies et en apprenant des expériences passées.
 - Impliquer activement la jeunesse et d'autres segments de la société dans le plaidoyer pour injecter de nouvelles idées et perspectives.

Ces réponses devraient contribuer à aborder ces préoccupations de manière proactive, en mettant l'accent sur la collaboration, la créativité et l'évaluation continue pour améliorer l'efficacité du plaidoyer et du suivi des recommandations de l'EPU.

VII. Travaux de groupes

La deuxième série d'activités a été réalisée en commissions. Les participants ont été répartis en 4 groupes tandis que les participants en ligne ont travaillé individuellement pour répondre à 4 questions.

Consigne : Après analyse des recommandations regroupées par thème

- 1) Dégagez la situation qui prévaut, proposez les changements souhaités et les activités de suivi des groupes de recommandations,
- 2) Formuler des orientations pour élaborer une stratégie de plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations en remplissant le tableau ci-après.
- 3) Proposez une stratégie d'améliorer l'impact de la société civile au processus de l'EPU.

Recommandations	Etats des lieux actuels	Action à mener	Changements souhaités	Outils	Cibles	Alliés/Opposant	Echéance	Responsables
DDHs/ Journalistes/ Liberté d'expression/opinion/Accès à l'information. Assemblée/Associations.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadre légal répressif (lois liberticides), ✓ Associations /médias suspendus et exil, ✓ Harcèlement /menaces et journaliste en détention, ✓ Impunité pour les auteurs, ✓ Ingérence dans la gestion des associations, ✓ Création d'organisations satellites pour défendre le bilan du gouvernement/position uniquement au détriment des DH. ✓ Comptes bancaires gelés ✓ Absence des mécanismes de 	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter, surveiller régulièrement la situation des DH, • Mener des analyses sur la situation des DH, • Communiquer sur les résultats • Lobbying et plaidoyer • Travailler en synergie autour des groupes thématiques, • Saisir les mécanismes internationaux de protection des DH, • Collaborer avec les médias • Echanges d'expérience avec d'autres journalistes/DDHs étrangers, • Plaider au niveau des pays contributeurs /partenaires de développement, 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Amendement des lois liberticides, ✚ Libération des journalistes et DDHs en détention ✚ Déverrouillage de l'espace civique, ✚ Un environnement rassurant des DDHs et lanceurs d'alerte, ✚ Des mécanismes de protection des DDHs, ✚ Indépendance de la justice burundaise ✚ Jouissance des droits et libertés ✚ Respect des droits humains en général et des valeurs démocratiques. ✚ Réhabilitation des DDH condamnés et des organisations radiées ou suspendues ✚ Un cadre de suivi des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de monitoring ▪ Rapports de recherche, ▪ Réseautage, ▪ Réseaux sociaux, médias ▪ Lettres ouvertes, ▪ Mémorandum, ▪ Manifestations là où c'est possible. ▪ Les instruments nationaux et internationaux (Charte, les traités, déclarations, les normes internationales, ▪ Constitution de la république du Burundi. 	Gouvernement, Parlement, Partenaires techniques et financiers, Population, Les missions diplomatiques et consulaires, Certaines ONGs internationales Les partis politiques, Les confessions religieuses	Les organisations de la société civile sur terrain, Les parlementaires, Les médias, Les confessions religieuses. Les hauts gradés de l'armée et de la police, Les pays évaluateurs, Opposants, Partis politiques comme alliés ou opposants, ONGs alliées ou opposants. Les organisations de la société civile de la sous-région (EACSO, PALU)	2024-2025-2026	CBDDH, FOCODE, SOS Torture, Organisations des journalistes

	<p>protection des DDH.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Discrimination dans la jouissance des libertés d'association et de rassemblement pacifique ✓ Création de dissidence au sein des organisations pour surveiller l'émergence de la pensée critique 	<ul style="list-style-type: none"> • Alliance avec les décideurs politiques qui comprennent notre cause, • Encourager et soutenir le réseautage des DDHs et journalistes sur terrain 	recommandations			<p>Les ONGS européennes</p> <p>La CNIDH</p>			
CPI/Impunité/Justice	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Justice corrompue ✓ Ambivalence du discours des autorités sur les failles du système judiciaire, ✓ Magistrats recrutés sur base d'allégeance au parti au pouvoir, ✓ Retard des 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuer à plaider pour : une réforme profonde du système judiciaire, ✓ La poursuite des auteurs des différents crimes, ✓ Des conditions carcérales respectueuses des droits de la personne, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une justice accessible et efficace, ✓ Un système judiciaire respectueux des droits humains, ✓ Redevabilité du personnel du système judiciaire ✓ Adhésion aux mécanismes régionaux et internationaux de promotion et de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de monitoring ▪ Rapports de recherche, ▪ Réseautage, ▪ Réseaux sociaux, médias ▪ Documents de plaidoyer, ▪ Manifestations publiques. 	Gouvernement, Parlement, Partenaires techniques et financiers, Population, Les missions diplomatiques et consulaires, Les ONGs internationales Les partis politiques, Les	<p>Les organisations de la société civile sur terrain,</p> <p>Les parlementaires,</p> <p>Les médias,</p> <p>Les confessions religieuses,</p> <p>Les hauts gradés de l'armée et de la police, Les</p>			

	<p>jugements,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conditions de détention inhumaine en terme de peuplement, d'hygiène, soins de santé, alimentation, sécurité, ✓ Arrestations arbitraires, ✓ Retrait du Burundi du statut de Rome, etc. ✓ La vérité et la réconciliation compromise par une CVR sous l'emprise du pouvoir. ✓ Organes de promotion et de prévention des droits humains et d'encadrement des institutions 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La ré adhésion du Burundi au statut de Rome, ✓ Des institutions des droits humains qui rassurent toutes les composantes de la population. 	<p>protection des droits humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les instruments nationaux et internationaux (Charte, les traités, déclarations, les normes internationales, ... ▪ Constitution de la république du Burundi. 	<p>confessions religieuses</p>	<p>pays évaluateurs, Opposants Partis politiques comme alliés ou opposants, ONGs alliées ou opposants.</p> <p>Les organisations de la société civile de la sous-région (EACSO, PALU)</p> <p>Les ONGs européennes</p> <p>La CNIDH</p>			
--	---	--	--------------------------------------	--	--------------------------------	--	--	--	--

	s inefficaces (CNIDH, CVR, CNTB)								
Ratification des conventions / protocoles et coopération avec les mécanismes internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Retrait du Burundi du statut de Rome, ✓ Refus de collaborer avec le Rapporteur Spécial, ✓ Refus de collaborer avec les mécanismes onusiens des DH, ✓ Des lois et des pratiques qui démotivent la coopération internationale, ✓ Violation des engagements contenus dans les instruments nationaux et internationaux. ✓ Refus de ratifier 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Plaider pour la ratification ou l'adhésion aux instruments de protection des DH, ✚ Plaider pour la reprise de la coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux ✚ Faire le suivi de la mise en œuvre des instruments des DH ✚ Collaborer avec le RS, la CPI et d'autres mécanismes des DH, ✚ Plaider auprès des partenaires de développement pour la 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Respect des engagements pris en rapport avec les instruments nationaux et internationaux, ✚ Reprise de la coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux, ✚ Ratification des instruments de protection des DH 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de monitoring ▪ Rapports de recherche, ▪ Réseautage, ▪ Réseaux sociaux, médias ▪ Documents de plaidoyer, ▪ Manifestations publiques. ▪ Les instruments nationaux et internationaux (Charte, les traités, déclarations, les normes internationales, ... ▪ Constitution de la république 	Gouvernement, Parlement, Partenaires techniques et financiers, Population, Les missions diplomatiques et consulaires, Les ONGs internationales, Les partis politiques, Les confessions religieuses	Les organisations de la société civile sur terrain, Les parlementaires, Les médias, Les confessions religieuses. Les hauts gradés de l'armée et de la police, Les pays évaluateurs, Opposants Partis politiques comme alliés ou opposants, ONGs alliées ou opposants. Les organisations de la société			

	certains instruments	prise en compte des recommandations émises dans l'octroi des financements.		ue du Burundi.		civile de la sous-région (EACSO, PALU) Les ONGs européennes La CNIDH			
Groupe des minorités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non-respect des dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation en matière d'inclusion et de prévention de la discrimination, ✓ Absence des mesures incitatives ou dissuasives pour promouvoir l'inclusion et combattre la discrimination ✓ Promotion du 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaider pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, ✓ Plaider pour décourager les auteurs d'actes d'incitation à la haine et à la discrimination ✓ Produire des messages de promotion de l'inclusion et de la cohésion sociale. ✓ Participation équitable de tous les groupes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des mesures de réhabilitation de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, ✓ Des mesures de répression des actes de haine et de discrimination ✓ Un cadre de dialogue et d'écoute des groupes à besoin spécifiques pour prévenir toutes formes de discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports de monitoring ✓ Rapports de recherche, ✓ Réseautage, ✓ Réseaux sociaux, médias ✓ Documents de plaidoyer ✓ Manifestations publiques. ✓ Les instruments nationaux et internationaux (Charte, les traités, déclarations, les normes 	Gouvernement, Parlement, Partenaires techniques et financiers, Population, Les missions diplomatiques et consulaires, Les ONGs internationales, Les partis politiques, Les confessions religieuses	Les organisations de la société civile sur terrain, Les parlementaires, Les médias, Les confessions religieuses. Les hauts gradés de l'armée et de la police, Les pays évaluateurs, Opposants, Partis politiques comme alliés ou opposants, ONGs alliées ou			

	discours de haine	ethniques, sociaux,		internationales, ... ✓ Constitution de la République du Burundi.		opposants . Les organisations de la société civile de la sous-région (EACSO, PALU) Les ONGS européennes La CNIDH			
--	-------------------	---------------------	--	---	--	--	--	--	--

Clôture des activités

La directrice exécutive de la CBDDH a exprimé sa satisfaction à l'égard du travail réalisé par les participants et du déroulement de l'atelier. Elle a promis d'intégrer dans le plan de travail à venir les recommandations qui ont été formulées au cours de l'atelier.

Listes des organisations qui ont participé à l'atelier :

1. CBDDH
3. DefnderDefenders
4. African Defender
5. Light for All
6. Ligue Iteka
6. FOCODE
7. Mouvement Inamahoro

7. MFFPS
8. SOS Torture
9. ACAT
10. AFJB
11. CB-CPI
12. CAVIB
13. OLUCOME
14. PARCEM
15. RCP
16. FORSC
17. COSOME
18. CBDH/VICAR
19. Journey MEDIA
20. Peace FM
21. RPA
22. Inzamba
23. RT Renaissance